

Séance du 26 février 2026

Publication sur le site de la ville le :

Conseillers municipaux en exercice : **28**

Le Conseil municipal, convoqué le 13 février 2026, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 23h11.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Christiane KÖNIG, M. Michel PARRENIN, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Colette LOMBARD, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Guy BRUCHON.

Étaient absents : Mme Josiane CHAUVIN, M. Didier MOULIN, M. Florent MANZONI, Mme Morgane OUDOT, Mme Gaëlle JOBERT, M. Didier DUMONT, M. Dominique ROUX, Mme Blandine CHABRIER.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND.

Procurations de vote

Mandant/Mandataire : D.MOULIN/M.PERRIN ; F. MANZONI/D. GUILLEUX ; G. JOBERT/B. DIRAND ; D. DUMONT/P. BENOIT.

Budget principal – Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 prévoyant la généralisation du Compte Financier Unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice 2026 ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Valdahon ;
Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune ;

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence les informations essentielles relatives à la situation financière de la collectivité, notamment la présentation des résultats budgétaires, du bilan et du compte de résultat synthétique ;

Considérant que le CFU constitue une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en œuvre de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public ;

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales applicables au vote du compte administratif et transposables au Compte Financier Unique, dans les séances où le CFU est débattu, le conseil municipal élit son président de séance et le maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote ;

Considérant, dès lors, que le maire ne peut prendre part au vote du Compte Financier Unique ni donner ou recevoir procuration à cette occasion ;

Considérant qu'en application de ces dispositions, Madame le Maire a quitté la séance au moment du vote et que le conseil municipal a siégé sous la présidence de Pierre BENOIT, 1^{er} adjoint ;

Considérant que le Compte Financier Unique 2025 du budget principal, joint en annexe, présente les résultats de l'exercice et la situation patrimoniale de la commune, et que ses principaux éléments ont été présentés en séance ;

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune de Valdahon
- Donne pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 5

Délibération n° 2026-24



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvie LE HIR



Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 11/03/2026
ID : 025-212505788-20260226-D_2026_24M-BF

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

II – EXECUTION BUDGETAIRE			II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE			A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	60 000,00	64 186,29	0,00	64 186,29	106,98	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	505 992,00	416 688,89	20 504,16	437 193,05	86,40	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	847 000,00	968 488,00	0,00	968 488,00	114,34	0,00
731	Fiscalité locale	3 021 618,00	3 071 197,05	0,00	3 071 197,05	101,64	0,00
74	Dotations et participations	1 269 459,00	1 561 464,82	0,00	1 561 464,82	123,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	201 000,00	347 765,17	1 686,00	349 451,17	173,86	0,00
Total des recettes de gestion des services		5 905 069,00	6 429 790,22	22 190,16	6 451 980,38	109,26	0,00
76	Produits financiers	0,00	2 124,81	0,00	2 124,81	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	2 152,00	444 380,36	0,00	444 380,36	20 649,64	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		5 907 221,00	6 876 295,39	22 190,16	6 898 485,55	116,78	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	18 010,00	29 734,79	0,00	29 734,79	165,10	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		18 010,00	29 734,79	0,00	29 734,79	165,10	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		5 925 231,00	6 906 030,18	22 190,16	6 928 220,34	116,93	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		2 047 620,52					
Total des recettes de la section de fonctionnement		7 972 851,52	6 906 030,18	22 190,16	6 928 220,34		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040



II – EXECUTION BUDGETAIRE

II

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	26 548,00	0,00	0,00	7 068,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	305 128,13	146 217,32	47,92	62 306,02
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	64 266,00	864,00	1,34	63 402,00
	Total des opérations d'équipement (2)	3 930 463,62	2 378 669,25	60,52	318 536,10
	Total des dépenses d'équipement	4 326 405,75	2 525 750,57	58,38	451 312,12
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	568 000,00	541 957,21	95,42	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	568 000,00	541 957,21	95,42	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 894 405,75	3 067 707,78	62,68	451 312,12
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	18 010,00	29 734,79	165,10	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	6 430 000,00	4 545 236,97	70,69	0,00
	Total des dépenses d'ordre en investissement	6 448 010,00	4 574 971,76	70,95	0,00
	Total des dépenses d'investissement de l'exercice	11 342 415,75	7 642 679,54	67,38	451 312,12
001	Solde d'exécution négatif reporté	2 086 774,33			
	Total des dépenses de la section d'investissement	13 429 190,08	7 642 679,54		451 312,12

(1) Dépenses engagées non mandatées.
(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) DI 040 = RF 042
(5) DI 041 = RI 041
(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.



II – EXECUTION BUDGETAIRE
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II
A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 933 524,32	655 996,57	33,93	474 190,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	41 514,64	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	2 132 615,76	2 346 231,93	110,02	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	689 000,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement					
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	5 755 140,08	3 043 743,14	52,89	474 190,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	846 640,00			
041	Opérations patrimoniales (7)	400 000,00	846 893,19	211,72	0,00
		6 430 000,00	4 545 236,97	70,69	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		7 676 640,00	5 392 130,16	70,24	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		13 431 780,08	8 435 873,30	62,81	474 190,00
001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes de la section d'investissement		13 431 780,08	8 435 873,30		474 190,00

(1) Recettes justifiées non titrées.
(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).
(4) DI 040 = RF 042
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) DI 041 = RI 041
(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324



ARRETE ET SIGNATURES

Commune DU VALDAHON - BUDGET COMMUNAL - 75100

23/02/2026 10:49 Page 1 / 2

Présentation

Présenté par le Maire,
A Valdahon, le 26/02/2026
Le Maire



Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.
A Valdahon, le 26/02/2026

Votes

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 23

Pour : 18

Contre : 4

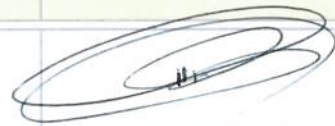
Abstention : 5

Les membres du Conseil Municipal,

Date de convocation : 13/02/2026

Signataire

BENOIT Pierre



KURT Salih



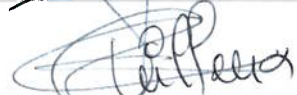
LORIN CART-GRANDJEAN Rachel



PERRIN Morgan



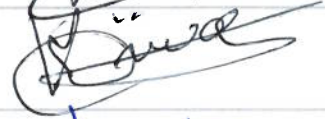
GUILLEUX Dominique



LESCURE Stéphane



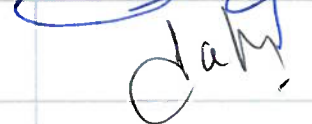
KONIG Christiane



PARRENIN Michel



LAPOIRE Bernard



CHAUVIN Josiane



MOULIN Didier



DIRAND Bruno



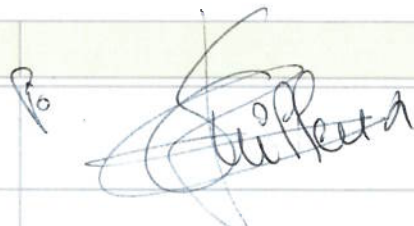
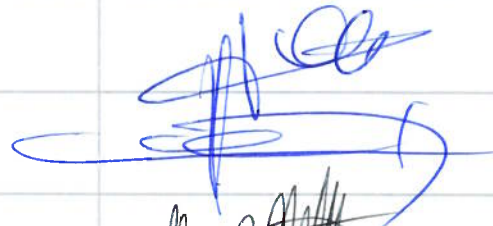
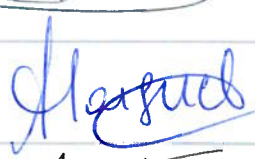
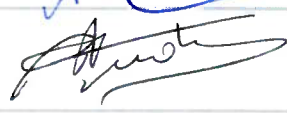
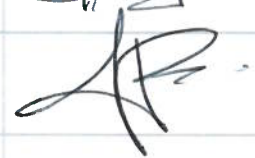
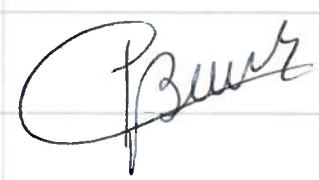
BALLEE Marie-Hélène



ARRETE ET SIGNATURES

Commune DU VALDAHON - BUDGET COMMUNAL - 75100

23/02/2026 10:49 Page 2 / 2

Signataire	
MANZONI Florent	
OUDOT Morgane	
JOBERT Gaëlle	
LOMBARD Colette	
PERROT Noël	
COLLETTE Martine	
DUMONT Didier	
MARGUET Agnès	
ANDREZ Bernard	
PROST-TOURNIER Henriette	
LIME VIEILLE Patricia	
ROUX Dominique	
BRUCHON Guy	
CHABRIER Blandine	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Valdahon , le 26/02/2026